

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :

TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, ~~BOCHER Emilie~~, HERNOT Hervé, ~~GOAZIOU Fabienne~~, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE
BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, ~~MADEC Myriam~~, GALLIER Coline,
Conseillers Municipaux,

Absents : BOCHER Emilie (pouvoir à Claude LE MÉHAUTÉ), GOAZIOU Fabienne (pouvoir à Maëlig TAISSET), MADEC Myriam (pouvoir à Hervé HERNOT)

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Finances communales – conditions de mise à disposition du Repère

Madame la Maire rappelle les conditions d'utilisation du Repère, notamment les créneaux de réservation possibles pour l'espace des savoir-faire, à savoir à la demi-journée (8h-13h / 13h-18h / 18h-23h), à la journée, à la semaine, ou au mois.

Madame la Maire propose de faire évoluer ces dispositions pour répondre davantage aux besoins du territoire.

La Maire propose à l'assemblée d'ajuster les créneaux d'accès à l'espace des savoir-faire de la manière suivante :

- Ajout d'un créneau de réservation dit « courte durée » d'une plage horaire de 2h30 (8h-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h / 18h-20h30 / 20h30-23h) à hauteur de 15 € HT soit 18 € TTC, correspondant à la moitié du prix de la demi-journée.

Les autres modalités de fonctionnement du Repère restent inchangées.

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'ajouter un créneau de réservation pour l'espace des savoir-faire du Repère, dit « courte durée » d'une plage horaire de 2h30 (8h-10h30 / 10h30-13h / 13h-15h30 / 15h30-18h / 18h-20h30 / 20h30-23h) à hauteur de 15 € HT soit 18 € TTC, correspondant à la moitié du prix de la demi-journée.**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à cette affaire.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Hervé HERNOT
Secrétaire de séance